

J'ai appris que votre comité souhaite recueillir les commentaires d'anciens combattants concernant leurs difficultés à trouver un emploi au gouvernement fédéral après leur carrière. Je suis un ancien combattant qui a servi pendant 35 ans dans les Forces canadiennes à titre d'avocat au Cabinet du Juge-avocat général. À ce titre, j'ai droit à une rente du gouvernement du Canada, et je la reçois.

Je peux vous dire que la règle interdisant la double rémunération pour les personnes qui reçoivent une rente est l'un des principaux obstacles à la poursuite d'une carrière au gouvernement du Canada. Si ce comité tente réellement de favoriser l'embauche d'anciens combattants au gouvernement fédéral, il doit éliminer cet obstacle. Cela peut se faire facilement en modifiant la loi afin d'exempter les anciens combattants des Forces canadiennes de son application, comme elle a été modifiée pour exempter les nominations par le gouverneur en conseil.

Deuxièmement, dans un tout autre ordre d'idées, mais dans l'optique d'améliorer l'embauche d'anciens combattants, vous pourriez examiner la possibilité d'accorder aux anciens combattants un statut prioritaire à l'embauche comme celui qui est accordé aux femmes, aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux personnes de diverses origines ethniques, une mesure que le gouvernement canadien juge nécessaire pour que l'embauche reflète la diversité canadienne. Cela devrait aussi faire partie des exigences pour les nominations du gouverneur en conseil, comme les postes au Sénat (qui devrait toujours compter un ou deux anciens combattants parmi ses membres), dans des conseils ou des commissions, où ces autres considérations semblent toujours prioritaires dans le processus d'embauche.

Je suis conscient que certains membres des FC et anciens combattants sont en même temps des femmes, des Autochtones, des personnes handicapées ou des personnes de diverses origines ethniques, c'est-à-dire des groupes qui ont déjà un statut prioritaire à l'embauche, mais il s'agit d'une minorité d'anciens combattants.

J'espère que mes commentaires vous seront utiles. Cependant, je ne souhaite pas comparaître devant votre comité.

A. Vance Wirth, CD, B/Sc, LLB
Commandant (à la retraite)